

Engagement de non-plagiat et de respect des règles d'usage de l'Intelligence artificielle générative

Tout travail universitaire doit être réalisé dans le respect intégral de la propriété intellectuelle d'autrui. Pour tout travail personnel, ou collectif, pour lequel le candidat est autorisé à utiliser des documents (textes, images, musiques, films etc.), celui-ci devra très précisément signaler le crédit (référence complète du texte cité, de l'image ou de la bande-son utilisés, sources internet incluses) à la fois dans le corps du texte et dans la bibliographie. Il est précisé que l'UCO dispose d'un logiciel anti-plagiat dans lms.uco.fr, aussi est-il demandé à tout étudiant de remettre à ses enseignants un double de ses travaux lourds sur support informatique.

L'étudiant s'engage à respecter la charte de l'UCO relative aux outils d'intelligence artificielle générative (IAG) et à se conformer aux indications données par l'enseignant sur leur usage. Tout manquement à ces consignes constitue une fraude ou un plagiat selon les situations.

Cf. Règlement intérieur et charte pour l'usage de l'IA à l'UCO

Je soussigné(e),, étudiant(e) en
m'engage à respecter cette charte.

Fait à, le.....

Signature (pour la version imprimée) :

Nom, prénom